F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

Tunis, le 30 décembre 2022

A MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE « UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA - UGFS »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire « UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA - UGFS »

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque **« FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I »** qui comprennent le bilan au **31 décembre 2021**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **8.290.891** et une valeur liquidative égale à **8 736,450 DT** par part.

Ces comptes ont été arrêtés par le gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque **« FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I »** au **31 décembre 2021**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états

F.M.B.Z KPMG TUNISIE est une Société Anonyme de droit Tunisien, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une coopérative de droit Suisse.
Capital social : 900 000 DTN
Matricule fiscal : 810663 T/A/M/000
Identifiant Unique RNE : 810663T

financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque **« FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I »** conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

> L'absence d'une situation auditée des sociétés en portefeuille ou d'autres critères objectifs tels que mentionnés dans le prospectus d'émission du Fonds, ne nous permet pas de nous prononcer sur les éventuelles moins-values latentes sur ces titres pouvant affecter la valeur liquidative.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.
Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.
En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque **« FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I »** dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.
Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque **« FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I »** à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions

relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention

des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Skander MILADI
Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

FCPR Tunisian Development Fund (TDF I)

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
ACTIFS			
PORTEFEUILLE-TITRES	**AC1**	**7 463 906**	**6 518 443**
a- Actions et valeurs assimilées		7 296 906	5 818 443
b- Obligations et valeurs assimilées		0	700 000
c- Autres valeurs		167 000	0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	**AC2**	**515 373**	**513 884**
a- Placements monétaires		500 255	502 188
b- Disponibilités		15 119	11 696
Créances d'exploitation	**AC3**	**370 751**	**370 751**
Autres actifs		**0**	**0**
TOTAL ACTIFS		**8 350 030**	**7 403 078**
PASSIFS		**59 139**	**14 676**
Opérateurs créditeurs	**PA1**	29 124	-17 550
Autres créditeurs divers	**PA2**	30 015	32 226
ACTIF NET		**8 290 891**	**7 388 402**
Capital	**CP1**	**9 087 015**	**8 044 407**
Sommes distribuables		**-796 123**	**-656 006**
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-656 006	-748 598
b- Résultat distribuable de la période		-140 118	92 592
c- Régul.Résultat distribuables de la période		0	0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		**8 350 030**	**7 403 078**

FCPR Tunisian Development Fund (TDF I)

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Du 01.01.2020 au 31.12.2020
Revenus du portefeuille-titres	**PR1**	**39 531**	**257 706**
a- Dividendes		39 531	44 791
b- Revenus des obligations		0	212 915
c- Revenus des autres valeurs		0	0
Revenus des placements monétaires	**PR2**	**29 763**	**32 392**
Total des revenus des placements		**69 294**	**290 098**
Charges de gestion des placements	**CH 1**	-195 965	-197 147
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		**-126 671**	**92 951**
Autres produits		0	0
Autres charges	**CH 2**	-13 447	-359
RESULTAT D'EXPLOITATION		**-140 118**	**92 592**
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		**-140 118**	**92 592**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		776 375	-1 022 698
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		266 233	3 662
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**902 490**	**-926 444**

FCPR Tunisian Development Fund (TDF I)

VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE		Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Du 01.01.2020 au 31.12.2020
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		**902 490**	**-926 444**
a- Résultat d'exploitation		-140 118	92 592
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		776 375	-1 022 698
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		266 233	3 662
d- Frais de négociation de titres		0	0
Distributions de dividendes		**0**	**0**
Transactions sur le capital		**0**	**0**
a- Souscriptions		**0**	**0**
- Capital		0	0
- Régularisation des sommes non distribuables		0	0
- Régularisation des sommes distribuables		0	0
b- Rachats		**0**	**0**
- Capital		0	0
- Régularisation des sommes non distribuables		0	0
- Régularisation des sommes distribuables		0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET		**902 490**	**-926 444**
ACTIF NET			
a- Début de période		7 388 401	8 314 845
b- Fin de période		8 290 891	7 388 401
NOMBRE D'ACTIONS			
a- Début de période		949	949
b- Fin de période		949	949
VALEUR LIQUIDATIVE		**8 736,450**	**7 785,459**
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL		**12,21%**	**-11,14%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCPR Tunisian Development Fund I** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « United Gulf Financial Services-North Africa » et de la Banque Internationale Arabe de Tunisie et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 17 Mars 2010.
Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n° 88-92 du 2 août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.
A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres.
Le montant du fonds est de D : 15.000.000 réparti en 1.500 parts de D : 10.000 chacune.
Au 31.12.2021, il a été souscrit et clôturé à hauteur de 9.490.000 DT (en valeur nominale) libérés totalement.
Sa durée de vie est de 10 ans, prorogeable de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.
Toutefois, les revenus dont le taux de rémunération au 01er janvier de l'année de décompte desdits revenus dépasse le TMM-1 sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 35% et ce du 10.06.2020 au 31.12.2020.
En 2021, la retenue à la source libératoire de 20% a été généralisée à tous ls revenus de capitaux mobiliers.

Le Fonds Commun de Placement à Risque « **FCPR Tunisian Development Fund I** » est un fonds de distribution.
Le dépositaire de ce fonds est la Banque Internationale Arabe de Tunisie. Le gestionnaire étant UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA - UGFS.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2021**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.
Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et titres OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2021**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux normes internationales définies par l'EVCA (European Venture Capital Association). La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et est calculée selon différentes approches arrêtées par le comité stratégique du fonds.

Les principales méthodes de référence sont les suivantes :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- La méthode des multiples de résultats,
- La méthode de l'actif net,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de l'investissement,
- La méthode des références sectorielles,
- etc.

3.3- *Evaluation des obligations et valeurs similaires*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale, au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.

3.4- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021 à 7.463.906 DT et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net	% Actif
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		**5 680 000**	**4 710 000**	**56,81%**	**49,63%**
Royal Drinks	98 000	980 000	980 000	11,82%	10,33%
Shams technology	100 000	1 000 000	500 000	6,03%	5,27%
Green fruit	120 000	1 200 000	1 200 000	14,47%	12,64%
KAN PHARMA	120 000	1 200 000	600 000	7,24%	6,32%
FERTIMED	130 000	1 300 000	1 430 000	17,25%	15,07%
Compte Courant Associé		**167 000**	**167 000**	**2,01%**	**1,76%**
KAN PHARMA CCA	1	167 000	167 000	2,01%	1,76%
Titres OPCVM		**2 508 421**	**2 586 906**	**31,20%**	**27,26%**
FCP TPF	9 689	953 635	980 362	11,82%	10,33%
UGFS BONDS FUND	28 966	340 994	353 733	4,27%	3,73%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	8 754	1 213 791	1 252 811	15,11%	13,20%
TOTAL		**8 355 421**	**7 463 906**	**90,03%**	**78,65%**

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et avoirs en banque s'élèvent au 31.12.2021 à 515.373 DT et se détaillent comme suit :

	Nombre de titres	Valeur au 31/12/2021	% Actif net	% Actif
placement		**500 255**	**6,03%**	**5,27%**
CM BEST ECH 04-03-2021	**500**	500 255	6,03%	5,27%
Disponibilité		**15 119**	**0,18%**	**0,16%**
Avoir en banque		15 119	0,18%	0,16%
TOTAL		**515 373**	**6,22%**	**5,43%**

AC 3 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2021 à 370.751 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
Intérêts à recevoir	370 751	370 751
Total	**370 751**	**370 751**

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021 à 29.124 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
Frais de gestion 4ème trimestre	25 252	38 252
Avoir sur frais de gestion	-26 908	-59 220
Complément 2021	24 603	0
Rémunération du dépositaire à payer	6 177	3 418
Total	**29 124**	**-17 550**

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31.12.2021 à 30 015 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
Etat, retenues à la source	15	2 226
Avance sur promesse de cessions actions	30 000	30 000
Total	**30 015**	**32 226**

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01er janvier 2021 au 31 Décembre 2021 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2021	
Montant en Nominal	8 044 407
Nombre de parts	949
Nombre de porteurs de parts	7
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Autres mouvements	1 042 608
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	776 375
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	266 233
Capital au 31.12.2021	
Montant en Nominal	9 087 015
Nombre de parts	949
Nombre de porteurs de parts	7

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période du 01.01.2021 au 31.12.2021 à 39.531 DT, se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Du 01.01.2020 au 31.12.2020
Revenus des titres OPCVM	39 531	44 791
Revenus des obligations et valeurs assimilés	0	212 915
Total	**39 531**	**257 706**

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période du 01.01.2021 au 31.12.2021 à 29.763 DT, se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Du 01.01.2020 au 31.12.2020
Revenus du compte de dépôt	812	95
Revenus MOUDHARBA	28 951	32 297
Total	**29 763**	**32 392**

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01.01.2021 au 31.12.2021 à 195.965 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Du 01.01.2020 au 31.12.2020
Rémunération du gestionnaire	186 063	188 372
Rémunération du dépositaire	9 901	8 775
Total	**195 965**	**197 147**

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01.01.2021 au 31.12.2021 à 13.447 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Du 01.01.2020 au 31.12.2020
Services bancaires et assimilés	247	254
Frais administratif divers	13 140	0
Impôts et Taxes	60	105
Total	**13 447**	**359**

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	31.12.2021	*31.12.2020*	*31.12.2019*	*31.12.2018*
Revenus des placements	73,018	305,688	82,576	134,428
Charges de gestion des placements	-206,496	-207,742	-234,270	-280,608
Revenus nets des placements	**-133,478**	**97,946**	**-151,694**	**-146,180**
Autres charges	-14,170	-0,378	-1,718	-0,483
Résultat d'exploitation (1)	**-147,648**	**97,568**	**-153,412**	**-146,663**
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	**-147,648**	**97,568**	**-153,412**	**-146,663**
Variation des plus (ou moins) values potentielles	818,098	-1 077,658	-1 069,543	1 797,845
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	280,540	3,859	145,728	-1,367
Frais de négociation	0,000	0,000	-1,558	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	**1 098,638**	**-1 073,799**	**-925,373**	**1 796,477**
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	**950,990**	**-976,231**	**-1 078,785**	**1 649,814**
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	**1 098,638**	**-1 073,799**	**-925,373**	**1 796,477**
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	**1 098,638**	**-1 073,799**	**-925,373**	**1 796,477**
Valeur liquidative	**8 736,450**	**7 785,459**	**8 761,691**	**9 840,476**
Ratios de gestion des placements				
Charges / actif net moyen	-2,50%	2,51%	2,52%	3,11%
Autres charges / actif net moyen	-0,17%	0,00%	0,02%	0,01%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	11,51%	1,18%	-1,65%	-1,63%

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion de **FCPR Tunisian Development Fund I** est confiée à UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA - UGFS.

UGFS est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds **FCPR Tunisian Development Fund I.**

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération variable détaillée comme suit :

- Frais de gestion de 2,50% HT sur les montants souscrits, libérés et investis et 1% HT sur les montants souscrits et non investis calculés au maximum de l'actif net, et ;
- Commission de succès : 20% de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le (TRI) minimum de 10%.

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la BIAT. En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0.1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 6.000 DT.